

## Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

---

### Travail de nuit (art. 17 LTr)

- B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
ligne ECOFLAC - Plus  
16 ho  
4 septembre 2000 au 8 septembre 2000
- Sedirep SA, 1227 Carouge  
nettoyage et dégraissage industriels de ventilation pour les restaurants, hôtels  
et autres entreprises établis sur tout le territoire suisse  
8 ho  
8 janvier 2001 au 12 janvier 2002
- Säuberlin & Pfeiffer SA, 1800 Vevey  
presses offset et estampage  
8 ho  
8 janvier 2001 au 12 janvier 2002
- Provimi Kliba SA, 1303 Cossonay-Gare  
moulin et usine de produits fourragers: fabrication, chargement et meunerie  
22 ho  
7 janvier 2001 au 10 janvier 2004 (modification)
- Société générale d'affichage, 1001 Lausanne  
pose d'affiches dans des caissons lumineux situés dans les gares et/ou à  
proximité pour les gares de VD, ZH, BS, TI, GE, FR, LU, SG, BE, GR  
70 ho ou f  
7 janvier 2001 au 10 janvier 2004

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2, LTr)

- Ultra Précision SA, 1870 Monthey  
décolletage et prise  
7 ho ou f  
3 janvier 2001 au 11 mai 2002 (modification)
- Colibrys SA, 2007 Neuchâtel  
fabrication de microsystème en technologie intégrée  
5 ho  
14 janvier 2001 au 17 janvier 2004 (renouvellement)
- Leclanché SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
production de piles alcalines  
15 ho ou f  
6 novembre 2000 au 10 novembre 2001
- Ateliers Busch SA, 2906 Chevèze  
usinage  
21 ho  
29 janvier 2001 au 2 février 2002
- Socodim SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
atelier d'usinage  
6 ho ou f  
6 août 2000 au 9 août 2003 (renouvellement)
- Greyhound SA, 1023 Crissier  
magasinage et préparation des commandes  
12 ho, 2 f  
26 novembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2001

### Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 19 LTr)

- Socodim SA, 1401 Yverdon-les-Bains  
atelier d'usinage  
2 ho ou f  
6 août 2000 au 9 août 2003 (renouvellement)

- Erma Boécourt SA, 2856 Boécourt  
tronçonnage des boules en saphir, détournage des verres de saphir  
2 ho  
17 décembre 2000 au 22 décembre 2001
- Laboratoires Serono SA, 1809 Fenil-sur-Corsier  
production et développement „bio-tech.,  
25 ho ou f  
7 janvier 2001 au 12 janvier 2002
- Greyhound SA, 1023 Crissier  
magasinage et préparation des commandes  
12 ho, 2 f  
26 novembre 2000 au 1<sup>er</sup> décembre 2001

### **Travail continu**

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Unicible, 1008 Prilly  
surveillance des systèmes informatiques, CICO, Help-desk  
9 ho ou f  
3 septembre 2000 au 1<sup>er</sup> septembre 2001

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

20 février 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail